
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'un ouvrage de lutte contre les inondations pour la protection de la vallée du Dun sur le territoire du bassin versant de Canville-les-deux-Eglises

Syndicat des bassins versants du Dun et de la Veules

Il sera procédé **du mercredi 26 octobre 2016 au jeudi 24 novembre 2016 inclus**, soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique unique relative au projet de création d'un ouvrage de lutte contre les inondations pour la protection de la vallée du Dun sur le territoire du bassin versant de Canville-les-deux-Eglises, une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique, une enquête parcellaire et une déclaration d'utilité publique en vue de l'instauration de servitudes.

Elle porte notamment sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0. 1° et 3.2.3.0°**

L'objet de l'aménagement est de maîtriser les ruissellements, stocker temporairement les écoulements, protéger la vallée du Dun contre les inondations, décanter les écoulements chargés de sédiments et ainsi protéger la ressource en eau.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Autigny, siège de l'enquête, Brametot et Canville-les-deux-Eglises.

M. Joël Gosset, retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et m. Michel Guérout, retraité, suppléant.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation, de déclaration d'intérêt général, de déclaration d'utilité publique et d'instauration de servitudes est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant la durée de cette enquête, le dossier, qui comporte notamment une notice d'incidence, et un registre sont déposés à la mairie des communes précitées où les intéressés peuvent en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public.

Les observations, propositions et contre propositions du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête,
- transmises par voie électronique à l'adresse suivante: mairiedeautigny@wanadoo.fr
- adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Autigny - rue Pommiers - 76740 Autigny,

- reçues en personne par le commissaire enquêteur à la mairie de :

Autigny : le mercredi 26 octobre 2016 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 24 novembre 2016 de 16 heures à 19 heures,

Canville-les-deux-Eglises : le jeudi 10 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures,

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes informations relatives au projet peuvent être demandées du syndicat mixte des bassins versants de la vallée du Dun et de la Veules - 2 rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses (tel : 02 35 57 10 42).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet de la préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.